



Communiqué de presse

Embargo: 9.11.2021, 8h30

14 Santé

Prise en charge médico-sociale en institution et à domicile en 2020

Baisse de fréquentation en EMS en 2020 et augmentation continue des prestations à domicile

En 2020, 158 433 clients ont reçu des prestations dans les établissements médico-sociaux (EMS) de Suisse. Cela représente une baisse de fréquentation de 4% par rapport à 2019. Ce recul, sans précédent depuis le début du relevé en 2006, est à mettre en lien avec les effets de la pandémie de COVID-19. Malgré ce recul, les coûts ont augmenté de 2,6%. De leur côté, les 2546 services d'aide et de soins à domicile (SASD) ont soutenu 420 793 personnes, soit un chiffre en hausse par rapport à 2019 (+6,7%). Ce sont là quelques résultats de la statistique des institutions médico-sociales et de la statistique de l'aide et des soins à domicile de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

En 2020, la Suisse comptait 1550 EMS, dont un quart était de droit public, 30% étaient privés subventionnés et 45% exclusivement privés. Bien que le nombre de places pour un long séjour n'ait guère évolué (+0,2%), le nombre de journées a reculé de 0,6% avec pour conséquence une réduction du taux d'occupation à 93,3% (-1 point par rapport à 2019). Pour les SASD les chiffres 2020 confirment la tendance à l'augmentation du volume d'activités, avec une progression plus marquée pour le secteur des soins LAMal par rapport à celui de l'aide (ménage, courses, encadrement social).

Moins d'admissions et plus de décès en EMS

La pandémie de COVID-19 a eu un impact important sur la fréquentation des EMS. Le nombre d'admissions a diminué en 2020 de 10,2% par rapport à l'année précédente, pour se situer à 62 000 environ. D'ordinaire en constante augmentation, le nombre de clients dans les EMS a diminué de 4,1% entre 2019 et 2020, pour s'établir à 158 433 clients, toutes prestations confondues. Cette diminution a été particulièrement prononcée pour les clients en court séjour, dont le nombre a baissé de 4600 (-17,3%).

Parallèlement, le nombre de décès intervenus en EMS a fortement augmenté. En 2020, 34 572 personnes sont décédées dans ces institutions, ce qui représente 4 856 décès de plus qu'en 2019 (+16,3%). Au cours des cinq années précédentes, le nombre de décès en EMS augmentait de 0,2% en moyenne. A ce sujet, une publication de l'OFS sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le système de santé sera publiée le 13 décembre.

Plus de prestations de soins à domicile

Les 26,5 millions d'heures comptabilisées par les SASD (+ 6% par rapport à 2019) ont été consacrées pour 72% à des soins, pour 24% à de l'aide à domicile et pour 4% à d'autres prestations (accompagnement, services thérapeutiques, transports, alarmes, etc.). Au total, 3,8 millions de repas (+21%) ont été servis à domicile à 33 535 personnes.

Bien qu'en Suisse le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus n'ait augmenté que de 1% en 2020 (2,3% en 2019), les bénéficiaires des soins à domicile âgés de 80 ans et plus ont augmenté de 5,7% (3,6% en 2019), pour s'établir à 140 303 clients (132 691 en 2019). Il en résulte un taux de recours aux prestations de soins pour les 80 ans et plus de 30,6% (+1,4 point par rapport à 2019). Cette augmentation plus prononcée que d'ordinaire peut vraisemblablement être attribuée à la gestion sanitaire de la pandémie SARS-CoV-2.

Presque 130 000 EPT pour les EMS ou les SASD

Le volume d'emploi dans les EMS était de 100 397 emplois à plein temps (EPT) en 2020, soit 1,6% de plus que l'année précédente. L'emploi féminin a crû de 1,3%, celui des hommes de 2,9%. Une part stable de l'emploi est attribuée au personnel soignant et d'animation, soit un peu plus des deux tiers, le solde étant composé de personnel administratif, hôtelier ou technique.

Les SASD comptaient 25 858 EPT (+4,5% par rapport à 2019). Les entreprises à but non lucratif représentent 75,5% du total des emplois, contre 21% pour les entreprises à but lucratif et 3,5% pour les infirmiers et infirmières indépendant(e)s.

13,6 milliards pour le médico-social

En 2020, les coûts totaux des EMS se sont élevés à 10,8 milliards de francs (+2,6% par rapport à 2019). Une journée d'hébergement coûtait 319 francs, 10 francs de plus qu'en 2019. La part des coûts reconnus au sens de la loi sur l'assurance maladie (soins, matériel médical, médicaments), représentait 43,7% du total (+0,5 point), le reste étant attribué aux coûts de pension.

Quant à l'ensemble des prestations de soins et d'aide des SASD, elles ont coûté 2,8 milliards de francs (+6% par rapport à 2019). Les pouvoirs publics ont financé 1,2 milliard (42%), les assureurs 1,1 milliard (40%) et les bénéficiaires de prestations 462 millions (16%). Les coûts de personnel dominent les dépenses avec une proportion de 86% du total. Les 14% restant sont des coûts liés au fonctionnement de l'activité.

Statistiques OFS de la prise en charge médico-sociale en institution et à domicile

La statistique de l'aide et des soins à domicile récolte des données annuelles sur l'offre de prestations, le personnel, les personnes prises en charge, les prestations fournies, les charges et les recettes des fournisseurs de prestations d'aide et de soins à domicile.

La statistique des institutions médico-sociales est basée sur des données concernant l'offre de l'institution, la clientèle hébergée, le personnel employé ainsi que la comptabilité des maisons pour personnes âgées et établissements médico-sociaux.

Renseignements

Anthony Francis, OFS, Section Services de santé (SOMED), tél.: +41 58 463 61 94,
e-mail: Anthony.Francis@bfs.admin.ch

Flavia Lazzeri, OFS, Section Services de santé (SPITEX), tél.: +41 58 463 61 28,
e-mail: Flavia.Lazzeri@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2021-0092

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.